PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE CHAZEL

Séance régulière des membres du Conseil de cette Municipalité, tenue à la salle communautaire, mardi le 14 septembre 2021 à laquelle étaient présents (es) messieurs, mesdames les conseillers (ères) Armande Bouchard, Yves Frappier, Marcel Bouchard, François Laprise et René Frappier formant quorum sous la Présidence du maire monsieur Daniel Favreau.

Madame Priscillia Lefebvre, directrice générale, secrétaire-trésorière était aussi présente.

L'adjointe à la direction, Linda Larouche, a déposé une lettre de démission au conseil. La démission est effective à partir du 13 septembre 2021. La lettre est disponible dans la fiche de la séance du 14 septembre 2021.

RÉSOLUTIONS

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR **2021-09-125**

Il est proposé par le conseiller René Frappier,
Appuyé par la conseillère Armande Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es);
QUE : l'ordre du jour soit accepté tel que présenté. Le varia demeure ouvert.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL **2021-09-126**
DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 10 AOÛT 2021

Il est proposé par la conseillère Armande Bouchard,
Appuyé par le conseiller Marcel Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) que le procès-verbal de la séance régulière du 10 août 2021 soit accepté tel que présenté.

ADOPTION DES COMPTES **2021-09-127**

Il est proposé par le conseiller François Laprise,
Appuyé par la conseillère Armande Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) que les comptes soient adoptés tels que présentés, soit un montant de quarante-quatre mille quatre cent soixante-quinze dollars et soixante-dix-sept sous (44 475.77 $) pour les fournisseurs et un montant de cinq mille sept cent quarante et un dollars et quarante-quatre sous (5 741.44 $) pour les salaires, pour un total de cinquante mille deux cent dix-sept dollars et vingt et un sous (50 217.21 $).

_____
Priscillia Lefebvre
Secrétaire-trésorière

CORRESPONDANCE

- La correspondance du Ministère de la Culture et des Communications du Québec concernant la Loi modifiant la Loi sur le patrimoine culturel et d'autres dispositions législatives a été remis aux conseillers.

- La correspondance du Ministère de l'environnement et du Ministère des forêts, de la faune et des parcs a été remis aux conseillers suite à la demande d'avis concernant le projet de construction/installation d'une virée pour le camion de pompier, d'une prise d'eau pour les pompiers ainsi qu'un débarcadère de bateaux en rive littoral de la rivière La Sarre.

COMITÉ BELLEFEUILLE **2021-09-128**
REVOIR L'ENTENTE INTERMUNICIPAL

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Chazel a pris la résolution 2021-05-84, lors de la séance du 4 mai 2021, mentionnant qu'elle désirait se retirer du Comité Bellefeuille;

CONSIDÉRANT QU'une rencontre avec le Ministère des forêts, de la faune et des parcs (MFFP) a eu lieu le 31 août 2021 à Authier pour discuter de l'entente de délégation et évaluer les options ou solutions possibles avant de se retirer du comité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marcel Bouchard,
Appuyé par la conseillère Armande Bouchard,
Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) que la municipalité de Chazel reste ouverte aux possibilités à rester dans le Comité Bellefeuille suites aux nouvelles suggestions qui ont été mentionnées à la rencontre avec le MFFP.

ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2022 DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DES INCENDIES DE ROUSSILLON **2021-09-129**

Il est proposé par le conseiller François Laprise,
Appuyé par le conseiller René Frappier, et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes);

QUE : le budget de la régie intermunicipale d'incendie de Roussillon pour l'année 2022 soit accepté tel-que présenté, avec la quote-part de la municipalité de Chazel de seize mille six cent cinquante et un dollars (16 651 $) payable en quatre versements de quatre mille cent soixante-trois dollars (4 163 $).

QUE : les salaires annuels des pompiers soit fixé à vingt-huit mille dollars (28 000 $) pour l'année 2022, incluant un montant de deux mille deux cent soixante-cinq dollars (2 265 $) payable par la municipalité de Chazel.

ACHAT DE COUVERCLES POUR MENHOLE **2021-09-130**

Il est proposé par le conseiller René Frappier,
Appuyé par le conseiller Yves Frappier,
Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) que la soumission de Métal Marquis inc. est acceptée, soit au montant de mille quarante-six dollars et quatre-vingt-dix-sept sous (1 046.97 $) taxes incluses, pour la conception de deux couvercles de menhole. À cette soumission, il sera ajouté un roulage sous la plaque du couvercle. Cette dépense est autorisée par le conseil et des crédits sont disponibles pour payer cette dépense.

RÉSOLUTION CPTAQ DOSSIER RÉJEAN VEILLETTE **2021-09-131**

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une demande d'appui de M. Réjean Veillette qui désire construire une résidence sur le lot 4 465 748 situé dans le rang 10-1 Ouest de Chazel;

ATTENDU QUE M. Veillette doit par conséquent déposer une demande d'autorisation auprès de la Commission de protection du territoire agricole et qu'une résolution de la municipalité est requise dans le cadre du dépôt de la demande;

ATTENDU QUE le lot 4 465 748 est situé dans la « zone 500 » au règlement de zonage de la municipalité, lequel autorise la construction de résidences unifamiliales et bi-familiales dans cette zone;

ATTENDU QUE la superficie visée par la demande d'autorisation est conforme au règlement de zonage de la municipalité;

ATTENDU QUE la superficie visée n'a aucun potentiel agricole selon la municipalité, puisque le lot est boisé sur toute sa superficie et qu'il n'est pas envisageable financièrement de réaliser les travaux qui seraient requis pour le rendre propice à la culture, ce qui est utopique selon la municipalité;

ATTENDU QUE M. Veillette en plus d'y construire sa résidence désire mettre en valeur le lot 4 465 748 en y effectuant des travaux d'aménagement forestier;

ATTENDU QUE la municipalité juge que le projet de M. Veillette ne peut causer aucun préjudice au préjudice au potentiel agricole avoisinant qui est inexistant, tous les lots dans le voisinage étant boisés;

ATTENDU QUE la demande vise un territoire peu densément peuplé et que cette même demande contribuerait à augmenter la richesse foncière de la municipalité, la municipalité étant considérée comme dévitalisée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller François Laprise,
Appuyé par la conseillère Armande Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) que la municipalité appuie la présente demande d'autorisation de M. Réjean Veillette auprès de la Commission de protection du territoire agricole.

DEMANDE DE MODIFICATION DE SIGNALISATION **2021-09-132**

Il est proposé par le conseiller Marcel Bouchard,
Appuyé par la conseillère Armande Bouchard,
Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) que la municipalité de Chazel entreprend les démarches pour effectuer une demande de modification de signalisation auprès du Ministère des transports. Cette demande consiste à éloigner, du périmètre urbain, la pancarte de 50km/h, à l'ouest du village.

La municipalité de Chazel désigne Mme Priscillia Lefebvre, directrice générale, comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs à cette demande mentionné ci-dessus.

DEMANDE D'AFFICHAGE POUR PONT ÉTROIT **2021-09-133**

Il est proposé par le conseiller Yves Frappier,
Appuyé par le conseiller Marcel Bouchard,
Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) que la municipalité de Chazel fasse une demande, auprès du Ministère des transports, pour l'installation d'une pancarte indiquant que le pont, situé sur le 1er et 10e Rang Est, est étroit.

ALLOCATION DÉPENSE – FRAIS DE CELLUALIRE EMPLOYÉ MUNICIPAL **2021-09-134**

Il est proposé par le conseiller Marcel Bouchard,
Appuyé par le conseiller François Laprise,
Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) que soient remboursés mensuellement à l'employé municipal des frais de quinze dollars (15 $) plus les taxes applicables pour l'utilisation de son cellulaire personnel dans le cadre de son travail. Cette dépense est autorisée par le conseil et des crédits sont disponibles pour payer cette dépense.

DEMANDE D'AUTORISATION POUR L'INSTALLATION D'UN PONCEAU **2021-09-135**

Il est proposé par le conseiller René Frappier,
Appuyé par le conseiller Yves Frappier,
Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) d'autoriser la demande de M. Annick Goulet pour qu'il puisse installer un ponceau de 24'' pour avoir un meilleur accès à son camp de chasse, situé près de la route Chazel-St-Eugène.

AVIS DE MOTION

Un avis de motion est donné par le conseiller Yves Frappier afin qu'un projet de règlement : « Règlement sur la paix et le bon ordre » soit déposé à une séance subséquente du conseil municipal. Le projet de ce règlement a été déposé à cette séance.

DEMANDE D'ACHAT – ÉQUIPEMENT DE BUREAU **2021-09-136**

Il est proposé par le conseiller René Frappier,
Appuyé par le conseiller Yves Frappier,
Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) d'autoriser l'achat d'un support à écran et d'autres équipements pour avoir une meilleure ergonomie au bureau, soit pour un montant maximum de quatre cents dollars (400 $). Cette dépense est autorisée par le conseil et des crédits sont disponibles pour payer cette dépense.

DEMANDE D'UNE MISE À JOUR DE LA CHARTE DE COMPTE DANS LE SYSTÈME COMPTABLE **2021-09-137**

Il est proposé par le conseiller François Laprise,
Appuyé par le conseiller Yves Frappier,
Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) d'autoriser la firme Daniel Tétreault CPA inc. à faire la révision et la mise à jour de la charte de compte dans le système comptable de la municipalité, soit pour un montant maximum de trois cents dollars (300 $). Cette dépense est autorisée par le conseil et des crédits sont disponibles pour payer cette dépense.

ACHAT DE FLEURS – FUNÉRAIRE ADORA TURGEON **2021-09-138**

Il est proposé par la conseillère Armande Bouchard,
Appuyé par le conseiller René Frappier et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) de faire l'achat de fleurs pour les funéraire de Mme Adora Turgeon et pour un montant maximum de cent dollars (100 $). Cette dépense est autorisée par le conseil et des crédits sont disponibles pour payer cette dépense.

LEVÉE DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE **2021-09-139**

Il est proposé par le conseiller Yves Frappier,
Appuyé par la conseillère Armande Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) que la séance soit levée à 20h50.

Daniel Favreau,	Priscillia Lefebvre
Maire	Secrétaire trésorière

La prochaine séance régulière aura lieu mardi, le 5 octobre 2021.